

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

PROCES VERBAL



L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-deux juin deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BLONDIAUX Bruno, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. BURATO Bernard (pouvoir à M. RABUT Jacques), CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BOURGEOIS Didier), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. BLONDIAUX Bruno), PESENTI Philippe (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), JOLY Fabienne, TREUVELOUT Catherine.

Membres absents non excusés : M. VIRARD Philippe, Mmes PERNICE Laetitia, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : M. BOURGEOIS Didier.

La séance est ouverte en présence de 16 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 21 votants en début de séance.

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal, tient à apporter son soutien et sa solidarité aux membres de la famille de Monique THIBERT, disparue depuis le 2 juin sur le Massif du Morgon (Hautes Alpes), dans ces moments difficiles à traverser. Il fait part qu'il faut garder espoir et souhaiter que cette situation débouche sur une issue favorable pour Monique.

Puis, comme de coutume, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des événements se rapportant à l'état civil, survenus sur la commune depuis le dernier conseil, à savoir :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, présente ses sincères félicitations aux mariés ainsi que ses vœux de bienvenue à ces nouveaux nés.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances attristées et s'associe à la peine des familles lors d'un décès, par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire :

- Information sur les résultats des ventes de bois du 18 juin 2015 à Montluel
- Conventions avec l'USAH et la Compagnie de tir à l'arc de Bourg en Bresse, en vue de la pratique du tir à l'arc

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.

ENTEND la remarque de Monsieur Jacques RABUT au sujet du procès-verbal du 26 mai 2015, concernant la page 3 où il est mentionné que "la ligne de trésorerie du budget des énergies, arrivée à échéance le 23 mai 2015, était reportée au prochain conseil de juin", alors que ce point ne figure pas à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

ENTEND la réponse de Monsieur Bernard ARGENTI, précisant que ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil, car non finalisé à ce jour.

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2015.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Marie TRAINI, Maire-Adjointe déléguée, du procès-verbal de la Commission Règlement du cimetière du 26 mai 2015.

PREND ACTE des travaux à entreprendre dans les différents cimetières de la commune, portant notamment sur l'abattage de thuyas encombrant certaines concessions, après concertation des concessionnaires, l'élagage de haies et l'installation d'une benne container à l'entrée du cimetière, en remplacement de celle volée dernièrement.

PREND CONNAISSANCE de la procédure à engager dans le cadre de la reprise de concessions funéraires en état d'abandon et de l'intervention de la Société GEOSIGN (Conseils en gestion et aménagement de cimetières) de Villars les Dombes, en vue d'effectuer un diagnostic gratuit de la situation administrative et physique du cimetière, qui a pris un énorme retard dans sa gestion.

NOMME à l'unanimité, les responsables par cimetière :

- Gérard CHAPUIS, pour le cimetière d'Hauteville-Lompnes
- Marie TRAINI, pour le cimetière de Lacoux
- Isabelle MASNADA, pour le cimetière de Longecombe

PREND ACTE des vols de fleurs, de compositions florales et de plaques sur les tombes, qui malheureusement ne peuvent être résolus.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Annie MACHON, Maire-Adjointe déléguée à l'Education, du planning des gymnases élaboré pour les scolaires, lors de la réunion du 18 juin 2015.

PREND ACTE de la remarque de Madame Annie MACHON faite aux enseignants du collège Paul Sixdenier, en vue d'une meilleure répartition des gymnases pour l'année prochaine, le collège mobilisant le gymnase toute la journée du lundi. A partir de 2016, elle souhaiterait que la maternelle et le primaire aient un peu plus de choix quant à l'attribution des salles.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Jean BLEIN, Conseiller Municipal délégué, des plannings des gymnases élaborés pour les associations, lors de la Commission Sports du 18 juin 2015, qui n'apportent pas de remarques particulières.

ENTEND Monsieur Jean BLEIN souligner que le Club de judo a trouvé sa place, pour un bon fonctionnement avec l'association H3S.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Annie MACHON, du procès-verbal de la Commission Education, Jeunesse du 22 juin 2015.

PREND ACTE des remarques de Madame Annie MACHON, portant sur le bilan des temps d'activités périscolaires 2014-2015, d'une part, sur les difficultés déjà évoquées courant avril et d'autre part, sur les perspectives d'aménagement proposées.

DEBAT surtout des dysfonctionnements de l'année qui s'achève, avec une réflexion toute particulière, que devra mener le CSC, sur le problème majeur de sécurité (notamment lors des trajets difficiles à gérer, car trop d'indiscipline) et sur l'indispensable coordination au début et à la fin de chaque activité.

Plus problématique encore, le nombre d'intervenants, dont 4 sur 10 ne renouveleront par leur contrat : un appel a été lancé pour recruter des personnels en capacité d'encadrer des groupes d'enfants.

Par ailleurs, il a été acté que la subvention communale, liée aux TAP et incluse dans la subvention globale attribuée au CSC, ne fera pas l'objet d'une réévaluation, malgré une subvention d'Etat (50 €/enfant/an), qui reste très en deçà du coût retenu par élève.

Enfin, Madame Annie MACHON constate que l'hétérogénéité des groupes doit être mieux gérée sur le nombre d'activités offertes pour requérir une plus grande adhésion d'enfants volontaires et motivés. La réorganisation du planning de ces activités, par le CSC, est donc incontournable.

EST INFORME de l'implantation d'une CLIS (Classe à Insertion Scolaire) à l'école primaire du Turluru pour la prochaine rentrée. Cette classe a pour vocation d'aménager une scolarité et d'intégrer des enfants relevant de troubles cognitifs (retard intellectuel léger) obligeant ainsi et jusqu'à présent, les quelques familles concernées sur le Plateau à scolariser leurs enfants sur Bellegarde ou Nantua (seules structures existantes).

Cette implantation est assortie des garanties assurées par l'Inspection de l'Education Nationale, à savoir : la création d'un poste d'enseignant spécialisé et l'arrivée d'une AVS collective (Assistance de Vie Scolaire), pour un effectif de 9 à 11 élèves du Plateau.

EST INFORME qu'il n'y aura pas de suppression de classe à l'école primaire du Turluru à la prochaine rentrée scolaire, malgré l'implantation de la CLIS, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

ACCEPTE à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, suite au transfert de Monsieur Laurent GRITTI à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, dans le cadre du transfert de la compétence ski alpin à la CCPH, et à l'embauche de Nicolas EMIN (déjà en poste), qui remplace Monsieur Alain LYAUDET, en cessation d'activité au 1^{er} août 2015.

EST INFORME de la décision de Monsieur le Maire, prise dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée, pour le raccordement de bâtiments au réseau de chaleur, de retenir l'offre de la société TECHNI SERVICE (69120 Vaulx en Velin), pour un montant de 281 304,28 € HT, sachant que deux sociétés sur dix-huit dossiers électroniques téléchargés, ont répondu dans les délais.

ENTEND les interventions suivantes concernant le réseau de chaleur :

- M. Bernard ARGENTI précise que la machine est relancée et que la collectivité est à la recherche de nouveaux clients. A ce jour, on peut compter les gros bâtiments raccordés, soit : l'extension de la Villa Adélaïde, l'Hôtel des Cols, les Célibataires et la salle des fêtes d'Hauteville.

A savoir, que ce dossier est subventionné à hauteur de 60 % sur ces travaux et qu'il reste 40 % à trouver. Il fait part que le Conseil d'Exploitation de la régie des énergies du 26 juin 2015, envisage que la régie change de statuts, pour se diriger vers une SEMOP (Société d'Economie Mixte Opérations d'énergies renouvelables), apportant ainsi des capitaux privés, pour recapitaliser la structure.

- M. Jacques RABUT questionne sur les organismes participant au 60 % de subventionnement ?

- M. Bernard ARGENTI répond qu'il s'agit de l'ADEME, dans le cadre du Fonds chaleur.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, des décisions modificatives à adopter.

ACCEPTTE à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Budget Eau

Il est nécessaire d'inscrire des augmentations de crédits au budget Eau, afin de régulariser les annulations de titres de l'année 2014 :

Compte	Libellé du Compte	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	
758	Produits divers de gestion courante		1 500,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 500,00	1 500,00

- Budget Forêt

Il est nécessaire d'annuler un titre de 2014 qui concernait la commune de Cormaranche en Bugey :

Compte	Libellé du Compte	Dépenses	Recettes
673-67	Titre annulé	850,00	
7022-70	Produits des ventes de bois		850,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		850,00	850,00

EST INFORME de la nécessité de procéder au réaménagement des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne, pour les budgets Eau et Assainissement, par la passation de plusieurs avenants modifiant la périodicité des échéances. En effet, il est difficile, voire impossible, de régler certaines échéances d'emprunt, car la périodicité de remboursement est au trimestre, alors que les recettes de ces budgets sont encaissées au semestre. Les avenants proposés modifient à l'identique les 4 contrats de prêt concernés et stipulent pour chaque prêt que :

- le montant de l'emprunt, la durée (sauf pour un emprunt qui est prolongé de 2 années) et le taux ne sont pas modifiés,
- la périodicité change, elle passe du trimestre au semestre (25 janvier et 25 juillet),
- pour 2015, les annuités d'août et de novembre sont différées et lissées sur l'ensemble de l'emprunt.

De ce fait, le gain budgétaire en 2015 est de 46 724 € pour l'assainissement et de 18 658 € pour l'eau. Ce bénéfice est lié à l'annulation des échéances d'août et de novembre.

En 2016, ce gain sera de 32 437 € pour l'assainissement et de 12 632 € pour l'eau. Ce bénéfice est lié au fait que seuls les intérêts seront payés lors de la première échéance du 25/01/2016.

A partir de 2017, en globalité les échéances resteront identiques.

DEBAT sur le sujet, car en réalité, il ne s'agit pas d'une renégociation, mais d'une souplesse accordée sur les périodicités.

ENTEND l'intervention de Monsieur Didier BOURGEOIS, précisant qu'il s'agit bien d'une souplesse de trésorerie. L'augmentation des prix décidée par le conseil municipal est bien nécessaire au rééquilibrage des finances sur plusieurs années, d'autant que l'ARS (Agence Régionale de Santé) annonce que la Ville n'est pas sortie d'affaires face aux amendes potentielles en la matière.

DECIDE à l'unanimité, d'accepter les avenants proposés par la Caisse d'Epargne devant intervenir dans le cadre de 4 prêts souscrits : 2 pour le budget Eau et 2 pour le budget Assainissement.

APPROUVE le paiement d'intérêts courus non échus (ICNE) respectifs aux 4 contrats susvisés, ainsi que le paiement de commissions devant intervenir dans ce domaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document contractuel correspondant à chaque opération.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la nécessité de délibérer à nouveau, suite à l'accord de principe donné le 24 juin 2014, pour l'acquisition à l'euro symbolique, par la Ville d'Hauteville-Lompnes, du bâtiment de l'IME-LA SAVOIE et de son tènement, cadastrés section H n° 82 (17 271 m²), n° 83 (29 039 m²), n° 141(1 080 m²), ZM n° 42 (12 819 m²), n° 47 (3 651 m²), étant rappelé que cette acquisition est assortie de certaines conditions, permettant la fin de l'activité sur le site actuel.

ACCEPTE à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique, le tènement appartenant à l'Association Départementale de l'Enseignement des Pupilles de l'Ain (ADPEP 01), tel que susvisé, cette acquisition étant assortie de certaines conditions permettant la fin de l'activité sur le site actuel, à savoir : le bâtiment devra être purgé hors gel et la cuve à fuel vidée. Il est également stipulé que les frais de notaire seront à la charge de l'ADPEP 01.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

ENTEND différentes interventions concernant l'IME-LA SAVOIE :

- Mme Isabelle MASNADA relate la visite des friches sur la commune, organisée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) et d'un projet de classement éventuel de l'IME.

- M. Bernard ARGENTI rejette en bloc cette idée et s'oppose littéralement à ce type de classement pour l'IME.

- M. Jacques RABUT rappelle à ce propos le colloque national tenu à l'IFSL, il y a deux ans de cela et demande où en est le dossier des friches hospitalières répertoriées suite à la réunion avec la Direction Départementale des Territoires.

- M. Bernard ARGENTI répond qu'un recensement des friches a été transmis à nouveau en préfecture et que les établissements hospitaliers en situation de friches ont été visités.

Un courrier sera adressé à la Région pour l'inscription des friches au contrat de plan Etat/Région. De plus, le sujet sera abordé prochainement lors d'une réunion des COPIL médico-social et sanitaire, afin de connaître la progression possible. Il stipule qu'il s'agit là d'un vrai sujet, pour lequel une démarche commune avec les différents propriétaires, la Ville et la Communauté de Communes est vivement souhaitée.

PREND CONNAISSANCE de l'information et des documents relatifs à la baisse des dotations de l'Etat, ainsi que du projet de motion transmis à la collectivité par Monsieur Etienne BLANC, Président de l'Association des Maires de l'Ain.

Suite à la réunion de son comité directeur composé de 100 élus et de tous les présidents d'associations départementales de métropole et d'outre-mer, consacrée à la diminution brutale des ressources des collectivités locales, l'AMF a décidé d'engager immédiatement une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France.

Cette décision sans précédent, vise à alerter solennellement et en toute transparence les pouvoirs publics et les habitants sur les lourdes conséquences de la baisse de 30 % de leurs dotations (moins 15,7 M€ d'ici 2017) sur le tissu économique local et les services à la population.

ACCEPTE à l'unanimité, de soutenir la demande de l'AMF et de voter la motion suivante :

“Le Conseil Municipal soutient la demande de l'AMF, pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier, afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux. De plus, il est demandé :

- *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),*
- *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,*
- *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal”.*

ENTEND l'intervention de Monsieur Jacques RABUT concernant les diminutions de dotations de l'Etat ; il rappelle à nouveau que l'attitude schizophrénique des Elus et de l'Etat aurait tendance à l'irriter de plus en plus.

PREND CONNAISSANCE du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2015, qui n'apporte pas de remarques particulières et qui portait notamment sur trois dossiers importants retenus : l'installation d'un enneigement de culture sur le domaine alpin de Terre Ronde, l'édification de la cité médiévale de Montcornelles et l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour le forage, pour la recherche d'eau chaude, dans le cadre de la construction d'un centre thermal de loisirs, pour lesquels, les demandes de subvention ont été en partie sollicitées.

DEBAT sur l'évolution de l'intercommunalité et sur la notion de commune nouvelle.

EST INFORME par Monsieur le Maire, à ce propos, de la tenue d'une réunion du Conseil Municipal, pour poursuivre la réflexion sur l'évolution des structures communales et intercommunales, le mardi 21 juillet à 20 heures, étant précisé qu'il s'agit d'une réunion de travail, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal et non accessible à la presse et au public.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, des résultats de la vente de bois du 18 juin à Montluel, soit : 35 259 €, qui concernait un seul lot (parcelle 36 A) sis à Crot Bergerot, alors que l'estimation était de 37 800 € et le prix de retrait fixé à 35 900 €.

ACCEPTE à l'unanimité, le projet d'avenant devant intervenir dans le cadre de la convention de mise à disposition du boulodrome municipal passée entre la commune, l'Amicale boule et l'USAH (Union Sport Adapté Hautevilloise), permettant à la Compagnie de tir à l'arc de Bourg en Bresse de s'entraîner au tir à l'arc avec les membres de l'USAH.

Cet avenant précise les relations entre l'USAH et la Compagnie du tir à l'arc, dans le cadre de l'occupation de la structure, leur permettant de développer la pratique du tir à l'arc auprès des membres de l'USAH, mais également auprès des archers sur le Plateau d'Hauteville, antenne des archers de la Compagnie de tir à l'arc de Bourg en Bresse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document devant intervenir à cet effet.

ACCEPTE à l'unanimité, le projet de convention à passer avec l'USAH et la Compagnie du tir à l'arc de Bourg en Besse, pour la mise à disposition du site des Lésines (parcelles cadastrées section C n° 329, d'une superficie de 33 660 m² et n° 330, d'une superficie de 2 180 m²), comme zone d'entraînement pour le tir à l'arc pratiqué par les membres de l'USAH et les archers sur le Plateau d'Hauteville, antenne des archers de la Compagnie de tir à l'arc de Bourg en Bresse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire rappelle que la dernière séance du Conseil avant la trêve estivale, se tiendra le mardi 28 juillet à 20 heures.

Ensuite, Monsieur le Maire évoque également la cérémonie de recueillement devant avoir lieu devant la stèle aux carrières, le dimanche 12 juillet à 10 heures 45 et précise que cette commémoration n'est pas une date officielle, mais une commémoration particulière, liée aux fusillés des carrières. "Les Maquis de l'Ain et du Jura" en sont à l'origine et ils font le tour ce jour-là des stèles où des membres de leur maquis ont été fusillés pendant la guerre.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Marie TRAINI, de l'organisation de la Fête du 14 juillet prochain :

- le feu d'artifice offert par la Ville et la Communauté de Communes, sera tiré à 22h30 sur le site de Terre Ronde,
- un bal populaire animera ensuite la Place de Lompnes, afin de redynamiser ce quartier, avec une sonorisation assurée par l'Entreprise FESTIVAL,
- une buvette sera tenue par le Tennis-Club sur le site de Terre Ronde.

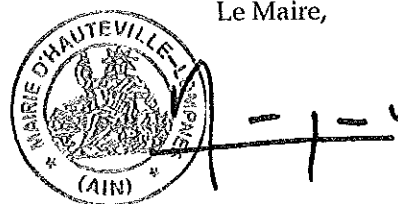
ENTEND Madame Marie TRAINI faire part de son fort mécontentement quant au déroulement de la Fête de la Musique, regrettant le manque de participation et de motivation des associations et des commerçants. Dans ces conditions, elle avance que la Municipalité ne fera rien l'année prochaine ou décidera d'un autre emplacement, le parc du Pontet par exemple.

ENTEND l'intervention de Monsieur Bernard ARGENTI, qui regrette également ce manque d'implication de la part du milieu associatif, mais qui pour autant, tient à complimenter le peu d'associations présentes. Il déplore également que le CSC Les 7 Lieux n'ait pas pris part à cette fête, arguant que c'était l'occasion rêvée de réunir les jeunes autour de la musique devant le Centre, les travaux actuels effectués et sécurisés au CSC n'étant pas un motif valable pour ne pas participer à cette manifestation, censée rassembler la population.

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public qui accompagne l'assemblée lors de chaque séance, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce conseil.

Séance levée à vingt-deux heures.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.